

1. Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1. Identificateur du produit :

Nom commercial : FLUORESCÉINE VERTE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange, et utilisations déconseillées :

Utilisations identifiées : hydrologie (traçage de cours d'eau/courants marins, repérage de fuites dans des canalisations, fissures dans des métaux...), coloration de détergents, milieux aqueux divers... (usage professionnel).

Utilisations déconseillées : à ce jour, nous ne disposons pas d'informations relatives à des restrictions d'usages.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Accès aux centres anti-poisons (serveur ORFILA de l'INRS, disponible 7j/7, 24h/24) :

Tél. : 01.45.42.59.59 (depuis la France)

Tél. : +33.1.45.42.59.59 (depuis l'étranger)

2. Identification des dangers

* 2.1. Classification de la substance ou du mélange :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Classification selon le Règlement 1272/2008/CE (CLP) :

Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon le Règlement n° 1272/2008/CE (CLP).

| | |
|--------------------------------|------------|
| Dangers physiques : | Non classé |
| Dangers pour la santé : | Non classé |
| Dangers pour l'environnement : | Non classé |

Classification selon les directives 67/548/CE (DSD) ou 1999/45/CE (DPD) :

Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon les directives européennes (DSD/DPD).

| | |
|--------------------------------|------------|
| Dangers physiques : | Non classé |
| Dangers pour la santé : | Non classé |
| Dangers pour l'environnement : | Non classé |

Principaux effets néfastes :

| | |
|-----------------------------|--|
| Dangers physico-chimiques : | Voir section 9 – Propriétés physiques et chimiques. Pas de données supplémentaires disponibles. |
| Santé humaine : | Voir section 11 – Informations toxicologiques. Pas de données supplémentaires disponibles. |
| Environnement : | Voir section 12 – Informations écologiques. Pas de données supplémentaires disponibles. |

* 2.2. Eléments d'étiquetage :

Eléments d'étiquetage selon le Règlement 1272/2008/CE (CLP) : Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la Directive générale de classification pour les préparations de la CE, dans la dernière version valable.

* 2.3. Autres dangers :

| | |
|---|-----------------------|
| Résultats des évaluations PBT et vPvB : | PBT : Non applicable |
| | vPvB : Non applicable |

3. Composition / informations sur les composants

* 3.2. Mélanges :

Colorant anionique (classe xanthène) + sulfate de soude.

| Substance : | CAS : | EINECS : | Classifications : | |
|---|-----------|-----------|-------------------|----------------|
| | | | 67548/CEE : | 1272/2008/CE : |
| A.Y.73 (CI 45350) 2-(3-oxo-6-oxidoxanthène-9-yl) benzoate de disodium, C ₂₀ H ₁₀ O ₅ Na ₂ RTECS : LM 5425000 | 518-47-8 | 208-253-0 | Non classé | Non classé |
| Sulfate de sodium H ₂ O ₄ S.2Na | 7757-82-6 | 231-820-9 | Non classé | Non classé |

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours :

- Conseils généraux : Eloigner du lieu d'exposition. Enlever les vêtements contaminés.
En cas d'arrêt respiratoire ou de respiration irrégulière, pratiquer la respiration artificielle.
Si la personne est inconsciente, la mettre en position latérale de sécurité. Garder le patient au chaud et au repos jusqu'à l'arrivée des secours.
Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.
En cas de doute, ou si les symptômes persistent, de mander avis médical.
- En cas d'inhalation : Si des symptômes dus à l'inhalation de poussière sont observés, déplacer le sujet à l'air frais. Demander avis médical.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec eau et savon (ne pas utiliser de solvants).
En cas d'irritation persistante, consulter un dermatologue.
- En cas de contact avec les yeux : Si nécessaire, enlever au préalable les lentilles de contact.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, en écartant les paupières, pendant 15 minutes environ. Consulter un ophtalmologue.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec beaucoup d'eau et donner de l'eau à boire.
Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

* 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Symptômes / lésions après contact oculaire : Possible irritation.

Symptômes / lésions après ingestion : Possibles troubles gastro-intestinaux, en cas d'ingestion importante.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traiter de façon symptomatique.

Pas de données supplémentaires disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

* 5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone CO₂. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinctions inappropriés : jet d'eau sous pression (risque d'explosion des poussières).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Si concerné dans un incendie, peut émettre des fumées toxiques / irritantes (CO, NO_x ...).

L'exposition à ces produits de décomposition / combustion peut constituer un danger pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers :

Selon l'ampleur de l'incendie, un vêtement de protection à l'épreuve du feu peut être requis, ainsi qu'un appareil respiratoire à circuit autonome, des gants, des lunettes de protection (ou masque facial) et des bottes. Prévenir l'échauffement des conteneurs stockés à proximité de la source d'incendie à l'aide de rideaux d'eau.

Autres informations :

Retenir les eaux contaminées en vue de leur élimination, conformément à la réglementation locale en vigueur. Éviter leur introduction dans les égouts, les sources d'eau ou le sol.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées / non protégées. Veiller à une ventilation adéquate.

Éviter l'inhalation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, y compris protection respiratoire si nécessaire : voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter la contamination / l'introduction massive dans les égouts, les sources d'eau (de surface ou souterraines) ou le sol. Retenir les eaux contaminées en vue de leur élimination, conformément à la réglementation locale.

En cas de dispersion / contamination significative, en informer les autorités compétentes, conformément aux réglementations locales en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Aspirer / ramasser le produit à l'aide de matériaux absorbants inertes (sable, terre, vermiculite...), en évitant la formation de poussières, et mettre dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir section 13).

Nettoyer les résidus avec eau + détergent (dans la mesure du possible, éviter l'utilisation de solvants).

6.4. Référence à d'autres sections :

Équipement de protection individuel : voir section 8.

Considérations relatives à l'élimination : voir section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées / non protégées.

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Éviter l'inhalation de poussières. Maintenir une ventilation dans la zone de stockage et une aspiration dans la zone de travail.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les lieux où le produit est régulièrement manipulé.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Se laver les mains après utilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

Solide combustible.

Tenir à l'écart des sources de chaleur / d'ignition et sources électriques. Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Lors de la manipulation de composés sous forme de poudres, le risque d'explosion pouvant provenir de la présence de particules de poussières dans l'atmosphère ambiante à des concentrations critiques n'est pas à écarter. Respecter les précautions d'usage.

Maintenir le récipient hermétiquement fermé et stocker à l'abri de la lumière, de l'humidité, à l'abri du gel et de la chaleur.

Conserver à l'écart des denrées alimentaires (humaines et animales) et des matières inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :
Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

- * 8.1. Paramètres de contrôle :
Poussières totales : TWA (8h) = 10 mg/m³
Poussières inhalables : TWA (8h) = 4 mg/m³
Le produit ne contient pas de substances, en quantité significative, présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail.

- * 8.2. Contrôles de l'exposition :

Protection individuelle :

Protection du visage / des yeux : lunettes de sécurité à protections latérales.

Protection de la peau : porter des gants (PVC, caoutchouc nitrile, EN374) et un vêtement de protection appropriés.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires à proximité de la zone de travail.

Protection respiratoire : éviter l'inhalation de poussière. Porter un masque respiratoire en cas de ventilation / extraction insuffisante (type P2).

Mesures générales : stocker et manipuler selon les pratiques de bonne hygiène industrielle lors de l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas manger, boire, fumer. Se laver les mains et le visage après utilisation.

Protection de l'environnement :

Éviter la contamination / l'introduction massive dans les égouts, les sources d'eau (de surface ou souterraines) ou le sol. Retenir les eaux contaminées en vue de leur élimination, conformément à la réglementation locale.

En cas de dispersion / contamination significative, en informer les autorités compétentes, conformément aux réglementations locales en vigueur.

9. Propriétés physiques et chimiques

- * 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

| | |
|--|----------------------------|
| Forme physique : | Poudre (hygroscopique) |
| Couleur : | Brun « rouille » |
| Odeur : | Aucune |
| Point d'ébullition / zone d'ébullition : | Non applicable |
| Point de solidification : | Non applicable |
| Point de fusion / zone de fusion : | Pas de données disponibles |
| Point d'éclair : | Non applicable |

| | |
|--|---|
| Inflammabilité : | Solide combustible |
| Température de décomposition : | Pas de donnée disponible |
| Propriétés explosives : | Lors de la manipulation décomposés sous forme de poudres, le risque d'explosion pouvant provenir de la présence de particules de poussières dans l'atmosphère ambiante à des concentrations critiques n'est pas à écarter. Respecter les consignes de précaution d'usage. |
| Propriétés comburantes : | Non applicable |
| Pression de vapeur : | Non applicable |
| Densité relative (20°C) : | Pas de donnée disponible |
| Densité apparente (20°C) : | Pas de donnée disponible |
| Solubilité dans l'eau : | Environ 700 g/l à 20°C |
| Solubilité dans les autres solvants : | Méthanol : Légèrement soluble Ethanol : Environ 10 g/l Acétone : Très légèrement soluble |
| pH (20°C) : | Environ 7-9, en solution aqueuse à 10 g/l |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Pas de donnée disponible |
| Viscosité : | Non applicable |

9.2. Autres informations :

Pas de données supplémentaires disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique :

Aucune décomposition si le produit est stocké et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune réaction si le produit est stocké et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter :

Emballages ouverts et/ou exposés à la lumière, à l'humidité, au gel ou à la chaleur.

10.5. Matière incompatibles :

Tenir à l'écart des agents oxydants / réducteurs forts, et acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

Aucun à notre connaissance, dans les conditions normales d'utilisation.
Si concerné dans un incendie, peut émettre des fumées toxiques / irritantes (CO, NO ...).

x x

11. Informations toxicologiques

- * Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

* 11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

| | | |
|-------------------|---|-----------------------------|
| Toxicité aiguë : | Orale (DL50, rat) : | 6 721 mg/kg |
| | Inhalation (CL50) : | Pas de donnée disponible |
| | Dermale (DL50) : | Pas de donnée disponible |
| Irritation : | Peau : | Peut causer une irritation. |
| | Yeux : | Peut causer une irritation. |
| Sensibilisation : | En cas d'exposition prolongée / répétée, possibilité d'effet de sensibilisation par inhalation ou contact cutané. | |

12. Informations écologiques

* 12.1. Toxicité :

| | | |
|------------------|-------------------|--------------------------|
| Toxicité aiguë : | Poisson (CL50) : | Pas de donnée disponible |
| | Daphnie (CE50) : | Pas de donnée disponible |
| | Algue (CI50) : | Pas de donnée disponible |
| | Bactérie (EC10) : | Pas de donnée disponible |

- * 12.2. Persistance et dégradabilité :
Pas de donnée disponible.

- 12.3. Potentiel de bioaccumulation :
Pas de donnée disponible.

- * 12.4. Mobilité dans le sol :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- * 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :
PBT : Non applicable
vPvB : Non applicable

- 12.6. Autres effets néfastes :
Pas de donnée disponible.

Autres informations :

Aucune écotoxicité n'a été mise en évidence à partir de tests réalisés sur divers poissons ; les résultats disponibles dans la littérature sur les daphnies confirment ces conclusions.

Ce traceur peut être employé dans les eaux souterraines sans précautions particulières.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Produit : L'élimination avec les déchets ordinaires n'est pas permise.
Le produit doit être détruit dans un site autorisé selon les réglementations locales et nationales en vigueur. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, le sol...

- Emballages contaminés : Les emballages propres peuvent être réutilisés.
Les emballages non nettoyés doivent être éliminés avec le produit.
- Déchets : Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter au maximum la production de déchets.
Envisager des méthodes possibles de réévaluation / recyclage des déchets.
Ne pas rejeter dans l'environnement. Élimination en décharge agréée.
Les déchets doivent être manipulés et éliminés conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur.
-

14. Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU :
Non classé.
- 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :
Non classé.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport :
- | | |
|---|------------|
| Transport par route (ADR) / par rail (RID) : | Non classé |
| Transport maritime (IMDG) et fluvial intérieur (ADNR) : | Non classé |
| Transport aérien (ICAO / IATA) : | Non classé |
- 14.4. Groupe d'emballage :
Non classé.
- 14.5. Dangers pour l'environnement :
Non classé.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
Pas d'information disponible.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :
Pas d'information disponible.
- Autres informations :
Tenir à l'écart des denrées alimentaires.
-

15. Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations / Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :
- Nomenclature des installations classées :
- 1510 – Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts.
 - 2640 – Fabrication industrielle de colorants et pigments organiques, minéraux et naturels.
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique :
À ce jour, nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
-

16. Autres informations

* :ajouts / modifications relatifs à la dernière révision

Le produit doit être stocké, manipulé et utilisé selon de bonnes pratiques d'hygiène industrielle, et en conformité avec les législations en vigueur.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit ; elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité, et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés du produit.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, sauf indication contraire dans le présent document.